

De 1392 à 1412, les comtes de Forez firent rendre la justice au Verdier successivement par noble homme messire Guillaume de Dessous-La-Tour, et « sage homme » Jeannin Dau-Li son lieutenant, Guillaume Filhet et son lieutenant Pierre Martin, clerc, « discrète personne » Jean Simon de Crozet, clerc, et nobles hommes Bertrand Chauve et Louis de Saint-Paul, qui sont qualifiés « châtelains du Verdier » (1).

Les jugements rendus par ces divers magistrats dans les audiences tenues en la grande salle de justice et devant la grande porte du château du Verdier, nous font connaître de curieux traits de mœurs. Ils portent condamnation contre « Pierre, fils de Durand de Changy, qui avait refusé de conduire à Cleppé, moyennant salaire, les blés de Madame la duchesse de Bourbon, qui étaient au Verdier... ; contre Pierre Duport, prévenu d'avoir vendu du grain à Saint-Maurice, en dehors de la grenette dudit lieu ; contre la nommée Jeanne, veuve de Jehan Durand, pour avoir mis rouir son chanvre dans le pêchoir du Verdier, et contre Jean des Olmes pour avoir démolí, enlevé et s'être approprié des planches, des madriers, et des poutres des maisons du château du Verdier. » A relever aussi plusieurs condamnations contre les habitants « du mandement, qui ont refusé de contribuer à la réparation d'un mur du château qui tombait en ruine... (2).

Les descendants ou les héritiers de Jean de Changy tenaient encore le Verdier en arrière-fief, en 1506, car cette année-là, Jean, Gilbert et Antoine de Changy ren-

---

(1) *Registre de la Cour du Forez.*

(2) *Audiences et assises du mandement du Verdier dépendant de la châtellenie de Saint-Maurice.*